

ORIGINE DE L'UTILISATION PRIVILÉGIÉE DU TERME DE *AMR* CHEZ LES MU'MINIDES ALMOHADES

ÉMILE FRICAUD
Vernon, Francia

Dans les textes qui nous sont parvenus, composés durant le long siècle des Mu'minides almohades, c'est-à-dire pendant les règnes de leurs douze califes -d^oAbd al-Mu'min à Abū Dabbūs-, il est facile à tout lecteur attentif de discerner une utilisation privilégiée du terme de *amr* pour désigner soit un «ordre donné», soit «l'autorité» califale et, finalement, la personne-même du calife qui devient alors «l'Autorité».

Comme il ne saurait être question ici de nous engager dans un examen exhaustif de la totalité de ces textes retrouvés pour y extraire tous les exemples qui y sont attestés de cette utilisation spécifique du mot *amr*, je voudrais simplement tenter un tel relevé dans l'un des plus «précieux» de ces textes: le fragment édité du *Ta'riḥ al-mann* d' Ibn Ṣāḥib aṣ-Ṣalāt ¹, en ne recourant que pour confirmation à quelques autres écrits disponibles. Je me permettrai ensuite de suggérer que soit reconnue l'origine de cette utilisation mu'minide du mot *amr* dans une exclamation fameuse du *mahdī* Ibn Tūmart concernant °Abd al-Mu'min dont je pense qu'elle a été jusqu'à présent mal comprise par les «orientalistes» maghribistes et à laquelle il convient donc, selon moi, de redonner sa vraie signification.

Le mot *amr* dans la langue arabe

Le mot *amr* se présente en arabe sous la forme de deux homonymes: *amr* (plur. *umūr*) qui signifie «chose», «affaire», «état de cho-

¹ *Kitāb Ta'riḥ al-mann bi-l-imāma °alā-l-mustaḍ'afīn bi-an ḡa°ala-hum Allāh a'immat wa-ḡa°ala-hum al-wāriḥīn...* «Histoire du don de l'Imāmat fait à des hommes considérés comme faibles mais que Dieu a constitués *imām*(s) et établis comme héritiers». (*Qur'ān*, VII, 137 et XXVIII, 5) Bodléienne d'Oxford, Ms. unicum. Mes références (*T.m.*) vont à la 1^{ère} édition d'°Abd-al-Hādī At-Tāzī, Beyrouth, 1964.

Al-Qanṭara XXIII, 1 (2002) 93-121

se», «situation», et *amr* (plur. *awāmir*) qui signifie «ordre», «commandement», «autorité». C'est dans ce second sens que le mot va ici nous intéresser, mais sans que le premier soit à perdre de vue puisqu'il va interférer dans la remise en cause que je vais proposer de l'interprétation donnée jusqu'ici à la dite parole historique prononcée par Ibn Tūmart.

Le mot *amr* dans la terminologie islamique

Présent un grand nombre de fois dans le *Qur'ān*² pour désigner l'Ordre péremptoire divin qui déclenche l'action, ce terme de *amr* fut, semble-t-il, tôt perçu en Islām, comme d'utilisation délicate. Seul Dieu détient l'Autorité radicale, c'est-à-dire la capacité de donner l'ordre qui produit l'être ou provoque l'agir. A la question d'une participation humaine ontologique à cette Autorité, le texte sacré donne une réponse négative dans le verset 154 de la sourate III (*Al-Imrān*):

«... ils demandent: 'avons-nous droit de participation de quelque façon au commandement?'; réponds-leur que le commandement tout entier est à Dieu! (*inna-l-amr kulla-hu li-Allāh!*)»³.

et il est à noter que cette déclaration sans appel est un hapax puisque formulée une seule fois dans le saint livre. Quant à l'autorité détenue par les souverains, elle a son principe en Dieu même et l'homme ne peut être que l'exécuteur du «commandement» divin. C'est le sens du verset 123 de la sourate XI (*Hūd*):

«... à Lui s'origine tout ce qui est commandement! (*wa-ilay-hi yurğā'u l-amr kullu-hu*)»⁴.

² On peut voir en *E.I.*², I, l'article «Amr» de S. Pines. Si l'on consulte l'*Al-Mu'ğam al-mufahras* (Dictionnaire des mots du *Qur'ān*), de Muḥammad Fu'ād °Abd-al-Bāqī, on trouve, pour le mot *amr*, cinq longues colonnes de références. Il est à remarquer que dans les traductions en langues européennes des versets où apparaît ce mot, il y a souvent hésitation entre les deux sens: de «chose», «affaire» et d'«ordre», «commandement».

³ Denise Masson, dans sa traduction, prend ici le mot *amr* dans son sens d'«affaire»: Ils disaient: «Y a-t-il quoi que ce soit qui nous concerne dans cette affaire?». Dis: «L'affaire tout entière appartient à Dieu!». Jacques Berque, lui, traduit: «N'avons-nous, disaient-ils, quelque part au décret?». Dis: «Le décret revient à Dieu dans sa totalité».

⁴ Traduction Denise Masson: «Toute chose revient à Lui». Traduction Berque: «De Lui relève l'intégralité du décret».

Le mot *amr* chez les almohades

Sur les monnaies almohades

Il apparaît que les Mu'minides almohades eurent une conscience particulièrement aiguë de cette valeur Qur'ânique du mot *amr*. En témoignent les formules inscrites sur leurs monnaies: *dirham(s)*, *qirāṭ(s)* (demi *dirham*), et *dīnār(s)*⁵. Les *dirham(s)* carrés, en argent, dont plusieurs milliers ont été retrouvés, de même que les *qirāṭ(s)*, portent tous, côté revers, en deuxième ligne, la formule du verset ci-dessus (Q. III - 154): «*al-amr kullu-hu li-Allāh* (Le Commandement tout entier est à Dieu)» alors que les *dīnār(s)* d'or, ronds, portent, à l'intérieur du carré inscrit dans le cercle, côté avers, la formule: «*al-qā'im bi-amr Allāh* (L'exécuteur du Commandement de Dieu)» pour désigner d'abord le *mahdī* Ibn Tūmart, plus tard, son «lieutenant» (*halīfa*) 'Abd al-Mu'min et, ensuite, chacun de ses successeurs; formule que l'on retrouve régulièrement attestée dans la *tarḍiya* (appel de l'«agrément» divin sur la personne du calife) des lettres almohades⁶. Dieu seul est détenteur du *amr*; le chef de la communauté n'est que l'exécuteur de ce *amr* divin. Telles sont les affirmations exprimées par le *Qur'ān* et gravées sur les monnaies almohades.

⁵ Sur les découvertes de monnaies almohades, on peut consulter, entre autres publications: Bel, A., «Contribution à l'étude des dirhems de l'époque almohade d'après un groupe important de ces monnaies récemment découvert à Tlemcen», *Hespéris*, 16 (1933), 1-18 (L'étude porte sur 3800 *dirham(s)* almohades trouvés dans une jarre en 1932); «Hallazgos numismáticos musulmanes», *Al-Andalus*, XII (1947), 481-84 (L'étude porte sur des pièces, dont certaines almohades, trouvées en 1946 à Nisa, au Portugal); Eustache, D., «Al-Basra, capitale idrissite et son port», *Hespéris*, XLII (1955), 217-38; en appendice n.º 3, p. 236-38: étude d'une pièce d'argent, un *qirāṭ* carré; Guastavino Gallent, G., «Notas de numismática magrebí», *Tamuda*, III (1955), 116-21 (L'étude porte sur 223 *dirham(s)* almohades découverts en 1954, au Maroc, près de Cabo de Agua (*Ra's al-mā'*)); Esteve Guerrero, M., «Hallazgo de dirhemes almohades en Jerez de la Frontera», *Al-Andalus*, XXVI (1961), 227-28; Bourouiba, R., «Monnaies et bijoux trouvés à la Qal'a des Banī Hammād», *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 8 (1970), 67-77 (L'étude porte sur plus de 1000 *dirham(s)* et 18 *dīnār(s)* almohades trouvés en 1967); «Sur six *dīnārs* almohades trouvés à la Qal'a des Banī-Hammād», *Bulletin d'archéologie algérienne*, II (1966-1967), 271-291; Bourouiba, R., «*Abd-al-Mu'min flambeau des Almohades*, Alger, 1974, 77-79; *Musées d'Algérie*, n.º 1, S.N.E.D., 1971, p. 83.

⁶ Sur les lettres almohades, voir Fricaud, É., «Les *ṭalaba* dans la société almohade», *Al-Qanṭara*, XVIII-2 (1997), p. 334, note 9.

Dans les textes mu'minides

Forts de cette idée que leur «autorité» leur était conférée par Dieu lui-même, les califes mu'minides en arrivèrent à faire du mot *amr* un usage dynastique en insistant pour qu'à côté de leurs titres de «Calife» (*ḥalīfā*), de «Commandeurs des croyants» (*Amīr al-mu'minīn*)⁷, d'«Imām» de la communauté et de suprême *Sayyid*, leur soit reconnue de façon originale leur qualité d'exécuteur du *amr* divin par attribution de l'appellation personnifiée d'*al-Amr* («l'Autorité»). De cette originalité, les textes retrouvés, écrits sous leurs règnes, font foi, en particulier donc le fragment retrouvé et édité du *Ta'rīḥ al-mann* d'Ibn Ṣāhib aṣ-Ṣalāt (2^{ème} sifr d'un ouvrage qui en comptait trois). Dans ces textes, le mot *amr* (plur. *awāmir*), employé quelquefois seul mais le plus souvent renforcé d'un qualificatif épithète, y désigne soit l'ordre donné, soit «l'Autorité», c'est-à-dire le pouvoir califal et le Calife en personne. Sont ainsi attestées, avec l'une ou l'autre de ces deux significations, les formulations suivantes⁸:

- *al-amr* «l'ordre». ou . . . «l'Autorité »
- *ḥādā l-amr* «cette Autorité»
- *al-amr al-°azīz* «l'ordre insigne». ou . . . «l'Autorité toute-puissante»
- *al-amr al-°alī (al-°ālī)*. . . «l'ordre supérieur» ou . . . «la Haute-Autorité»
- *al-amr al-karīm*. «l'ordre noble». ou . . . «la Noble-Autorité»
- *al-amr al-muṭā°* «l'Autorité-Obéie»
- *al-amr as-sa°īd*. «l'Heureuse-Autorité»
- *al-amr al-°azīm* «la Sublime-Autorité»
- *ḥādā-l-amr al-gālib* «cette Autorité-Victorieuse»

Dans le sens d'«ordre donné», d'«ordre reçu»

Dans ce sens, le mot se trouve utilisé soit au singulier (*al-amr*) soit au pluriel (*al-awāmir*). Voici quelques exemples, un par formulation attestée⁹:

⁷ Dans *amīr* il y a *amr*.

⁸ Les formulations données ici sont celles attestées dans les textes utilisés par moi; il est vraisemblable que d'autres variantes (avec d'autres «qualificatifs») apparaissent dans d'autres textes.

⁹ En plus de la référence à l'exemple donné, je note, éventuellement, les références à d'autres exemples semblables.

— *al-amr*: «l'ordre», «l'autorité» - *al-awāmir*: «les décisions»

• Il est dit qu'après la victoire des Almohades à Grenade en 557/1162, °Abd al-Mu'min décida que Cordoue deviendrait «siège de l'autorité» (*istiqrār al-amr*) et «siège des décisions» (*istiqrār al-awāmir*) [*T.m.*, p. 203, l.4 et l.6].

— *al-amr al-°azīz*: «l'ordre insigne» - *al-awāmir al-°azīza*: «les insignes instructions»

• Il est dit que les deux *sayyid(s)*, Abū-Ya°qūb et Abū-Sa°īd, avaient reçu «l'ordre insigne» de s'établir à Cordoue [*T.m.* p. 201, l. 17]; comme il est parlé des «insignes instructions» qui furent données par le calife Abū Ya°qūb à son arrivée à Séville en 566/1171 [*T.m.* p. 453, l.1] [Autres exemples: id., p. 172, l.1; p. 199, l.16; p. 217, l.11; p. 231, l.14; p. 297, l.2; p. 353, l.7; p. 383, l.7; p. 429, l.16].

— *al-amr al-°alī (al-°ālī)*: «l'ordre supérieur» - *al-awāmir al-°āliya (al-°aliyya)*: «les instructions supérieures»

• Il est dit qu'en 568/1172, de retour de l'expédition de Huete, le calife Abū Ya°qūb entra à Séville et qu'alors fut confirmé son «ordre supérieur» de construire la grande mosquée [*T.m.* p. 517, l.5]; comme il avait été parlé de la lettre circulaire qui avait été expédiée en l'année 562/1167 à tout le pays et qui avait constitué «la première de ses instructions supérieures» (*awwal awāmir al-°āliya*) [*T.m.*, p. 302, l.13]. [Autre exemples: id. p. 233, l.16-17; p. 302, l.6].

— *al-amr al-karīm*: «l'ordre noble»

• Il est dit qu'en l'année 557/1162, après leur victoire de Grenade, les deux *sayyid(s)*, Abū Ya°qūb et Abū Sa°īd, allèrent s'installer à Cordoue conformément à «l'ordre noble» reçu d' °Abd al-Mu'min [*T.m.*, p. 205, l.6] [Autres exemples: id., p. 257, l.4; p. 522, l.10; p. 526, l.3].¹⁰

¹⁰ On sait que lorsqu'il composa son *Bayān* almohade (*B. alm.*, éd. Casablanca, 1985) [3^{ème} partie de l'*Al-Bayān al-muḡrib*], après la disparition des Almohades, au début du VIII/XIV^{ème} siècle, sous les Mérinides, Ibn °Iḡārī utilisa le *T.m.* d'Ibn Šāhib aš-Šalāt en en «désalmohadisant» passablement le texte. Il me paraît intéressant ici d'indiquer ce que sont devenues dans le *Bayān* les formules que nous venons d'examiner, lorsqu'elles se trouvaient dans des passages repris par Ibn °Iḡārī. Remarquons que, dans ces formules,

Dans le sens de «l'Autorité» pour désigner le calife régnant en personne

Employé alors uniquement au singulier, le mot *al-Amr* «l'Autorité», ainsi personnifié (et éventuellement solennisé sous la forme «*hādā-l-Amr*» «cette Autorité»), se retrouve soit seul, soit, le plus souvent, renforcé par des épithètes encore plus variées que dans le premier usage.

— *al-Amr*: «l'Autorité»

- Il est dit qu'en 561/1165, au retour du siège de Murcia, le *sayyid* Abū Sa'īd s'installa à Cordoue «à la suite d'un avis de l'Autorité [... *bi-ra'y min al-Amr...*] (c'est-à-dire du calife Abū Ya'qūb) précédemment exprimé» [*T.m.*, p. 287, l.1].

- Il est dit que «l'Autorité» [*al-Amr*] (c'est-à-dire le calife Abū Ya'qūb) trouva excellente une *qaṣīda* (poème) déclamée devant lui pour chanter une victoire remportée sur des dissidents [*T.m.*, p. 367, l.5].

- Il est dit que Fernando Rodríguez, après un séjour à Marrakech, faillit embrasser l'Islām, et s'engagea à travailler au service des musulmans «sur le conseil de l'Autorité [... *fī naṣḥi l-Amr*]» (c.-à-d. du calife Abū Ya'qūb) [*T.m.*, p. 369, l.8].

l'emploi du mot *amr* (plur. *awāmir*) dans son sens d'«ordre» d'«instructions» n'avait rien d'hétérodoxe; seule la présence redondante des épithètes pouvait irriter l'auteur du *Bayān*. Celui-ci a parfois retenu intégralement les formules; ainsi en est-il de celle d'*al-amr al-aziz* attestée en *B. alm.*, p. 77, l.11 (copiée en *T.m.*, p. 199, l.16) et en *B. alm.*, p. 107, l.3-4 (copiée en *T.m.*, p. 383, l.7) et de celle d' *al-awāmir al-aliyya* deux fois retenue dans la même page en *B. alm.*, p. 94, l.17 et 20 (copiée en *T.m.*, p. 302, l. 6 et 13). Mais d'autres fois —et c'est à noter— Ibn 'Iḍārī a retenu «l'ordre» (*al-amr*) donné, mais en omettant l'épithète de redondance: en *B. alm.*, p. 77, l.19 on lit que «l'ordre» arriva aux deux *sayyid(s)* d'avoir à s'établir à Cordoue, alors qu'en *T.m.*, p. 203, l.8 il y avait «l'ordre insigne»; en *B. alm.*, p. 93, l.17, on lit qu'arriva au *ṣayḥ* Ibn Abī Ibrāhīm «l'ordre» d'aller assurer le gouvernement de Grenade, alors qu'en *T.m.*, p. 297, l.2 il y avait «l'ordre insigne»; en *B. alm.*, p. 101, l.3, on lit que l'annonce d'une *baraka* plénière de la part du calife Abū Ya'qūb fut transmise «par son ordre» à ses frères gouverneurs, alors qu'en *T.m.*, p. 353, l.7 il y avait «par son ordre insigne»; en *B. alm.*, p. 86, l.14-15, on lit, à propos du *sayyid* Abū Ḥafṣ, qu'on appliqua «son ordre» de repartir, alors qu'en *T.m.*, p. 257, l.3-4, il y avait «son ordre noble». Il arrive aussi qu'une tournure neutre soit substituée par Ibn 'Iḍārī à la formule de sa source almohade: en *B. alm.*, p. 124, l.17 on lit que le calife Abū Ya'qūb «ordonna» que fût bâtie la Grande Mosquée (de Séville) [... *amara bi-binā' al-ḡāmi'*], alors qu'en *T.m.*, p. 517, l.5, il y avait: 'fut confirmé son ordre supérieur de construire la Grande Mosquée' [... *ta'akkada amru-hu al-ālī fī binā' al-ḡāmi'*].

- Il est dit qu'après que des fonctionnaires de Séville eurent calculé le prix de dédommagement des maisons à démolir pour permettre l'aménagement du quartier de la nouvelle Grande Mosquée, «l'Autorité entérina leur estimation [... *fa-amdā al-Amr taqdīra-hum*]». Il s'agit ici du calife Abū Yūsuf Ya'qūb al-Manṣūr [*T.m.*, p. 485, 1.9].

- Il est rappelé que le *ṣayh* Abū Ḥafṣ «avait autrefois conseillé l'Autorité [*wa-huwa allaḍī naṣaḥa al-Amr qadīman*]», c.-à-d. le calife Abū Ya'qūb [*T.m.*, p. 524, 1.4].

— la variante *hādā-l-Amr*: «cette Autorité»

Cette variante, sans épithète, n'est pas attestée —sauf inadvertance de ma part— dans notre fragment retrouvé du *Ta'riḥ al-mann*. On la trouve, par contre, utilisée par Abū l-Ḥasan °Alī Ibn al-Qaṭṭān (Ibn al-Qaṭṭān père) dans son récit ¹¹ concernant un jeune visionnaire illuminé, fils d'un *ṭālib* almohade, dont il fut chargé d'élucider le cas en sa qualité de *ṣayh* des *ṭālib(s)*-de-la-présence.

- Nous y entendons le père de ce garçon qui, après avoir fait assister son fils à une impressionnante revue des forces armées califales, lui demande: «Mon fils, as-tu vu ce que Dieu —exalté soit-Il!— a accordé de puissance aux hommes de Cette Autorité (*ahl hādā-l-Amr*)?» (Il s'agit du calife de l'époque: al-Mustansir) [*Dayl-8*, p. 183, 1.19].

- Ibn al-Qaṭṭān raconte ensuite comment il dut informer ce père et son fils qu'ils auraient à comparaître devant les hommes de l'Autorité (*ahl al-Amr*) [*Dayl-8* p. 187, 1.22; p. 188, 1.14; p. 189, 1.19].

— *al-Amr al-°azīz*: «l'Autorité toute-puissante»

— variante: *hādā-l-Amr al-°azīz*: «cette Autorité toute-puissante»

- Il est parlé du *wālī* («gouverneur») de Cordoue, Abū Zayd Ibn Tīgīt qui, en 554/1159, opposa à Ibn Mardaniš la résistance des «hommes fidèles, en tout état de cause, au serment prêté à l'Autorité toute-puissante (c.-à-d. au calife °Abd al-Mu'min) [... *ahl al-wafā' bi-l-bī'a li-l-Amr al-°azīz fī kulli ḥāl*]» [*T.m.*, p. 116, 1.7].

¹¹ Ce récit autobiographique est rapporté par Ibn °Abd-al-Malik al-Marrākūšī dans la notice qu'il consacre à Abū l-Ḥasan Ibn al-Qaṭṭān dans l'*Aḍ-Ḍayl wa-t-Takmila* [8^{ème} *sifr*, éd. M. Bencherifa, Rabat, Académie Royale Marocaine, 1984, 165-95, notice n.° 10. Réf. ici: «*Dayl-8*». J'ai donné une traduction française de cette notice dans les *Biografias almohades. II, Estudios onomástico-biográficos de al-Andalus*, X, ed. M. L. Ávila y M. Fierro, Madrid-Granada, 2000, 223- 283.

- Il est dit qu'au temps où Abū Ya^cqūb était *wālī* («gouverneur») de Séville, les dignitaires de cette ville étaient «tout dévoués à cette Autorité toute-puissante (c.-à-d. au calife °Abd al-Mu'min) [*al-muḥ-liṣīn li-hāḍā-l-Amr al-°azīz*]» [*T.m.*, p. 120, 1.2].
- Il est dit que, joint à la lettre expédiée par °Abd al-Mu'min depuis l'Ifrīqiya à son fils Abū Ya^cqūb à Séville, il y avait un morceau poétique que lui, Abū Ya^cqūb, prétendit être «de la plume de l'Autorité toute-puissante (c.-à-d. du calife °Abd al-Mu'min) [... *min inṣā'i l-Amr al-°azīz*]» [*T.m.*, p. 126, 1.3].
- Il est dit plusieurs fois que tel ou tel évènement se produisit «de par la bonne fortune de (cette) Autorité toute-puissante [... *bi-sa^cd (hāḍā) l-Amr al-°azīz*]» ou «de par la *baraka* de (cette) Autorité toute-puissante [... *bi-baraka (hāḍā) l-Amr al-°azīz*]» [*T.m.*, p. 130, 1.4; p. 181, 1.16; p. 187, 1.9; p. 388, 1.6; p. 400, 1.22].
- Il est dit que lors du passage d' °Abd al-Mu'min en al-Andalus après sa campagne d'Ifrīqiya en 555/1160, son fils, Abū Ya^cqūb, *wālī* («gouverneur») de Séville, aurait voulu pouvoir devancer tout le monde «pour rencontrer l'Autorité toute-puissante [... *fī liqā'i l-Amr al-°azīz*]» [*T.m.*, p. 145, 1.1].
- Il est dit qu'en 555/1160, à partir du Ġabal Ṭāriq (Gibraltar), «l'Autorité toute-puissante (c.-à-d. le calife °Abd al-Mu'min) fit une sortie [... *fa-ḥaraġa l-Amr al-°azīz*] contre les chrétiens» [*T.m.*, p. 172, 1.1].
- Il est fait allusion aux *ṣayḥ(s)* des almohades «conseillers de cette Autorité toute-puissante (c.-à-d. du calife °Abd al-Mu'min) [... *an-nāṣiḥūn li-hāḍā-l-Amr al-°azīz*]» [*T.m.*, p. 177, 1.2].
- Il est dit que le *ṣayḥ* Abū-l-°Alā Ibn °Azzūn était «conseiller de l'Autorité toute-puissante (c.-à-d. du calife °Abd al-Mu'min) [... *naṣiḥ al-Amr al-°azīz*]». [*T.m.*, p. 183, 1.10-11].
- Il est fait allusion au jour où la nouvelle du revers subi par les soldats du *sayyid* Abū Sa^cīd dans la plaine de Grenade «parvint à sa Majesté l'Autorité toute-puissante (c.-à-d. au calife °Abd al-Mu'min)... à *Ribāṭ al-Faṭḥ* (Rabat) [... *waṣala...ilā ḥaḍrati l-Amr al-°azīz... bi-Ribāṭ al-Faṭḥ*]» [*T.m.*, p. 193, 1.11].
- Il est signalé qu'après le siège de Murcia occupée par Ibn Mardaniš, les *sayyid(s)* Abū Ḥafṣ et Abū Sa^cīd quittèrent les abords de la ville en 561/1165 mais y laissèrent un groupe d'almohades «qui la contrôlèrent pour le compte de l'Autorité toute-puissante (c.-à-d. du

calife Abū Ya°qūb) [... *wa-ḍabaṭa-hā li-l-Amr al-°azīz*]» [T.m., p. 286, l. 25].

- Il est dit qu'à l'occasion de la désignation du *ṣayḥ* Abū Yaḥyā Zakarīyā' comme *wālī* («gouverneur») de Séville en 561/1165, deux étendards, à lui destinés, avaient été noués «lors d'un conseil de l'Autorité toute-puissante (c.-à-d. du calife Abū Ya°qūb) [... *fī maḡlisi l-Amr al-°azīz*]» [T.m., p. 294, l.20].

- Il est fait allusion à une campagne menée en 562/1166 par le *ṣayḥ* Abū Sa°īd Yaḥlaf contre les *Ṣanhāḡa* renégats «au nom de l'Autorité toute-puissante (c.-à-d. du calife Abū Ya°qūb) [... *bi-l-Amr al-°azīz*]» [T.m. p. 328 - l.12].

- Il est dit qu'en la même année 562/1166, le *sayyid* Abū Ḥafṣ, en campagne dans la montagne des *Ṣanhāḡa*, obtint le ralliement de plusieurs tribus et «en informa l'Autorité toute-puissante (c.-à-d. le calife Abū Ya°qūb) [... *wa-a°lama al-Amr al-°azīz bi-ḡālīka*]» [T.m., p. 329, l.5-6].

- Il est dit qu'en l'année 563/1167, pour demander renouvellement du serment d'allégeance, «l'Autorité toute-puissante (c.-à-d. le calife Abū Ya°qūb) fit parvenir une noble lettre au *sayyid* Abū Ibrāhīm Ismā°īl à Séville [... *naḡaḡa al-Amr al-°azīz... bi-kitāb karīm ilā as-sayyid...*]» [T.m., p. 339, l.4].

- Il est fait allusion au fait que le poète Abū °Umar Ibn Ḥarbūn savait, par ses vers, gagner l'intimité de «l'Autorité toute-puissante (c.-à-d. du calife Abū Ya°qūb) [... *wa-taḡarraba li-l-Amr al-°azīz*]» [T.m., p. 367, l.7].

- Il est dit qu'en 564/1168, l'Autorité toute-puissante (c.-à-d. le calife Abū Ya°qūb) «lava le vêtement des montagnes du *Ġarb* marocain de la souillure de l'hypocrisie [... *wa-ḡasala al-Amr al-°azīz... ṭiyāba-hā min danas an-nifāq*]» [T.m., p. 375, l.7].

- Il est dit que l'intervention de Ferdinand II El Baboso à Badajoz en 564/1168 fut un effet de la «bienveillance de Dieu et de son appui accordé à cette Autorité toute-puissante (c.-à-d. au calife Abū Ya°qūb) [... *bi-luḡfi Allāh wa- ta'yīdi-hi li-hāḡā l-Amr al-°azīz*]» [T.m., p. 380, l.8].

- Il est dit qu'après son ralliement aux almohades en 564/1168, Ibn Hamušk s'engagea «à se soumettre à l'Autorité toute-puissante et obéie (c.-à-d. au calife Abū Ya°qūb) [... *bi-iltizām al-Amr al-°azīz al-muṭā°*]» [T.m., p. 389, l.12].

- Il est dit qu'en cette même année 564/1168, l'Autorité toute-puissante (c.-à-d. le calife Abū Ya[°]qūb) «ordonna au *ḥāfiẓ* Abū Yahyā, gouverneur de Badajoz, de faire creuser un puits dans la *qaṣaba* de cette place [... *wa-amara-hu al-Amr al-[°]azīz bi-ḥafr bi'r*]» [T.m., p. 392, l.9].

- Est évoquée, dans un titre, la réponse que firent les Arabes d'Ifrīqiya à l'Autorité toute-puissante (c.-à-d. au calife Abū Ya[°]qūb) lorsqu'il eut proclamé la mobilisation [*Al-iḡāba min al-[°]Arab ilā al-Amr al-[°]azīz...*]» [T.m., p. 417, l.4].

- Il est dit que lors de la revue des Arabes à Marrakech en 566/1170, on tint compte, «dans la façon de classer leurs tribus, de l'ordre d'antériorité de leur adhésion au *tawḥīd* telle que déclarée à cette Autorité toute-puissante (c.-à-d. au calife Abū Ya[°]qūb) [... *alā tartīb tawḥīdi-him awwalan fī qabā'ili-him as-sābiqa li-hādā l-Amr al-[°]azīz*]» [T.m., p. 435, l.5].

- Il est fait allusion à la grandiose parade militaite qui fut organisée à Marrakech en cette année 566/1170 «selon l'habitude de l'Autorité toute-puissante (c.-à-d. du calife Abū Ya[°]qūb) [... *alā [°]ādati l-Amr al-[°]azīz*]» [T.m., p. 438, l.20].

- Il est dit que certains partisans d'Ibn Mardaniš firent leur soumission en l'année 567/1171 à Cordoue et «se hâtèrent auprès de cette Autorité toute-puissante (c.-à-d. du calife Abū Ya[°]qūb) [... *wa-bidāri-him ilā hādā l-Amr al-[°]azīz*]» [T.m., p. 470, l.6-7].

- Il est fait allusion à l'histoire de la mosquée d'Al-[°]Adabbas à Séville depuis son origine «jusqu'au jour où Dieu avait rassemblé l'Islam par l'intermédiaire de cette Autorité toute-puissante (c.à d. du calife Abū Ya[°]qūb) [... *ilā an ḡama[°]a Allāh -ta[°]ālā- al-Islām bi-hādā l-Amr al-[°]azīz...*]» [T.m., p. 475, l.13 à p. 476, l.1].

- Il est dit que lors du retour du calife Abū Ya[°]qūb de son expédition de Huete en 567/1171, il passa par Játiva et que, dans cette ville, les *ṣayḥ(s)* des almohades firent valoir à la population «le bénéfice qui se trouvait attaché pour eux au passage de cette Autorité toute-puissante [...*wa-baššarū-hum bi-l-ḥayr al-muttaṣil min hādā l-Amr al-[°]azīz*]» [T.m., p. 513, l.1-2].

- Il est dit que lors de ce même trajet-retour de l'expédition de Huete, en entrant dans Murcia, «l'Autorité toute-puissante (c.-à-d. le calife Abū Ya[°]qūb) avait incité Hilāl Ibn-Mardaniš à veiller à ce que les almohades fussent installés dans les demeures (de la ville)

[... *wa-qad kāna al-Amr al-°azīz nafaḍa li-Hilāl b. Muḥammad an yanzura fī inzāl al-muwahḥidīn fī-d-diyār*]» [*T.m.*, p. 514, l.5-6].

— *al-Amr al-°ālī (al-°alī)*: «la Haute-Autorité»¹²

- Il est dit que la Haute-Autorité (c.-à-d. le calife °Abd al-Mu'min) témoigna sa bienveillance «aux ouvriers du chantier du Ḡabal Ṭāriq (Gibraltar) lors de son passage sur place en l'année 555/1160 [... *fa-ḥasana la-hum al-Amr al-°ālī*]» [*T.m.*, p. 171, l.7-8].

- Il est dit qu'il y eut accord entre la Haute-Autorité (c.-à-d. le calife °Abd al-Mu'min) et les almohades «sur la désignation du *sayyid* Abū Ya°qūb comme héritier présomptif [... *wa-ittifāq al-Amr al-°alī wa-l-muwahḥidīn*]» [*T.m.*, p. 207, l.1].

- Il est mentionné, dans un titre, qu'en 563/1167, une *baraka* plénière fut dispensée par la Haute-Autorité (c.-à-d. par le calife Abū Ya°qūb) [*Al-baraka al-°amma an-nāfid bi-hā al-Amr al-°ālī...*] [*T.m.*, p. 353, l.1].

- Il est dit qu'en la même année 563/1167, Fernando Rodríguez, gendre d'Alphonse VII, fit séjour à Marrakech «sous régime de faveur de la part de la Haute-Autorité (c.-à-d. du calife Abū Ya°qūb) [... *taḥta iḥsān min al-Amr al-°ālī*]» [*T.m.*, p. 369, l.6-7].

- Il est dit qu'après le retour du dit Fernando en son pays, «la Haute-Autorité (c.-à-d. le calife Abū Ya°qūb) ordonna qu'on lui accordât subséquent ainsi qu'à ses frères et à ses compagnons [... *wa-amara la-hu al-Amr al-°ālī... bi-muwāsāti-hi wa-muwāsāt iḥwati-hi wa-aḥābi-hi*]» [*T.m.*, p. 370, l.1].

- Il est dit que lorsqu'en 564/1168 Ibn Hamušk fit, par lettre, une proposition de ralliement aux almohades, «la Haute-Autorité (c.-à-d. le calife Abū Ya°qūb) lui répondit en lui signifiant ses sentiments de rapprochement et de conciliation [... *fa-ḡāwaba-hu al-Amr al-°ālī... bi-taqrībi-hi wa-istiḡlābi-hi*]» [*T.m.*, p. 390, l.2].

¹² C'est cette appellation qui est aussi attestée dans le titre de l'ouvrage non retrouvé d' al-Ašīrī (Abū °Alī Ḥasan b. °Abd Allāh b. Ḥasan Ibn al-Ašīrī at-Tilimsānī) consacré à °Abd al-Mu'min: *Naẓm al-la'ālī fī futūḥ al-Amr al-°ālī* («Arrangement de perles dans le récit des victoires de la Haute-Autorité»). Ibn °Iḍārī, en donnant «le livre d' al-Ašīrī» dans la liste de ses sources (*Bayān*, I, p. 3, l.3) n'indique pas son titre, lequel n'apparaît pas non plus dans les pages (début de *B. alm.*) où al-Ašīrī est nommément cité (p. 17, l. 10; p. 21, l.15; p. 22, l.7 et l.22; p. 26, l.19; p. 28, l.14; p. 47, l.3)... désalmohadisation oblige! Sur Ḥasan Ibn al-Ašīrī et ses écrits, voir la *Takmila* d'Ibn al-Abbār, éd. Codera, F., Madrid, 1887-89, notice 66.

- Il est dit qu'en 565/1169, lors de son séjour à Cordoue, le *sayyid* Abū Ḥafṣ envoya son propre fils Abū Yaḥyā à Badajoz comme gouverneur de cette ville «de la part de la Haute-Autorité [...^c *ani l-Amr al-^cālī*]» [T.m., p. 392, l.5].

— *al-Amr al-karīm*: «la Noble-Autorité»

- Il est fait allusion à un corps spécial de soldats andalous «inscrits au service privé de la Noble-Autorité (c.-à-d. du calife °Abd al-Mu'min) [... *al-marsūmūn fī zimām al-Amr al-karīm*]» [T.m., p. 183, l.11].

- Il est dit qu'ayant appris le revers essuyé par le *sayyid* Abū Sa'īd dans la plaine de Grenade, «la Noble-Autorité (c.-à-d. le calife °Abd al-Mu'min) sélectionna un énorme corps d'armée [... *ih̄tāra min-hum al-Amr al-karīm ^caskar^{an} dah̄m^{an}*]» pour l'envoyer là-bas venger l'affront [T.m., p. 193, l.14].

- Il est mentionné que lorsque le *sayyid* Abū Ḥafṣ alla, en 559/1163, rencontrer son frère Abū Sa'īd au Ġabal Ṭāriq (Gibraltar), il emmena avec lui certaines hautes personnalités «de par la volonté de la Noble-Autorité (c.-à-d. d'°Abd al-Mu'min) [... *bi-l-Amr al-karīm*]». [T.m., p. 251, l.5].

- Il est dit qu'après les incidents qui avaient éclaté à Marrakech en 566/1170 parmi les Arabes rassemblés pour la prochaine expédition en al-Andalus, ceux-ci «se précipitèrent afin d'obtenir de la Noble-Autorité (c.-à-d. du calife Abū Ya'qūb) le pardon pour la mauvaise conduite de leurs hommes [... *tumma inna l-^cArab taṭaraḥū ^calā-l-^cafwi min al-Amr al-karīm min qabīḥ mā ḡanā-hu atbā^cū-hum...*]» [T.m., p. 434, l.8-9].

— *al-Amr al-muṭā^c*: «l'Autorité-Obéie»

- Il est dit que l'inspection du Ġabal Ṭāriq (Gibraltar) en 555/1160 se déroula «selon l'objectif assigné par l'Autorité-Obéie (c.-à-d. par le calife °Abd al-Mu'min [... *alā l-ḡaraḍ alladī nafada bi-hi al-Amr al-muṭā^c*]» [T.m., p. 171, l.5].

- Il est dit qu'en l'année 556/1161, après la prise de Carmona par les almohades, le rebelle Ibn Abī Ġa'far fut pris et retenu captif jusqu'à ce qu'il fût exécuté et «dressé au gibet par ordre de l'Autorité-Obéie (c.-à-d. du calife °Abd al-Mu'min [... *ilā an nafada al-Amr al-muṭā^c... bi- ṣalbi-hi...*]» [T.m., p. 185, l.3-4].

- Il est dit qu'après la victoire des almohades à Grenade en 557/1162, «ils remercièrent Dieu pour le secours qu'Il avait accordé à son Autorité-Obéie (c.-à-d. à °Abd al-Mu'min) [... *wa-šakarū Allāh -ta°ālā- °alā našri-hi li-Amri-hi al-muṭā°*]]» [*T.m.*, p. 200, l.8].

— *al-Amr as-sa°īd*: «l'Heureuse-Autorité»

- Il est rappelé qu'en 557/1162 le dissident Ibn Hamušk contrôlait, dans la région de Séville, presque toutes les populations que Dieu avait précédemment fixées «dans l'obéissance à l'Heureuse-Autorité (c.-à-d. au calife °Abd al-Mu'min) [... *bi-ṭ- ṭā° at °alā l-Amr as-sa°īd*]]» [*T.m.* p. 186, l.10].

— (*hādā*) *l-Amr al-°azīm*: «la Sublime-Autorité»

Non attestée —sauf inadvertance de ma part— dans le fragment retrouvé du *Ta'riḥ al-mann*, cette appellation —avec ou sans *hādā*— apparaît plusieurs fois dans les textes de lettres califales.

- On la trouve, par exemple, dans la lettre adressée depuis Gafsa par le calife Abū Yūsuf Ya°qūb al-Manšūr en 583/1179-1180 aux *ṭālib(s)* de Marrakech, dans laquelle louange est adressée à Dieu pour «les victoires remportées par cette Sublime-Autorité [... *min futūḥ hādā l-Amr al-°azīm*]]». ¹³

— *hādā l-Amr al-ḡālib*: «cette Autorité-Victorieuse»

Non attestée —sauf inadvertance de ma part— dans le fragment retrouvé du *Ta'riḥ al-mann*, cette appellation se trouve être utilisée à la fin du célèbre *Faṣl al-maqāl* ¹⁴ du quinquagénaire Ibn Rušd *al-ḥafīd* (Averroès), lequel —il faut ici s'en souvenir— avait compo-

¹³ Cf. Lévi-Provençal, E., *Trente-sept lettres officielles almohades*, Rabat, 1941, lettre 32, p. 199, l.13. Autres exemples de cet *al-amr al-°azīm*: désignant °Abd al-Mu'min: lettre 23, p. 136, l.8; désignant Ya°qūb al-Manšūr: lettre 29, p. 158, l.9 et lettre 30, p. 180, l.18. C'est ici le lieu de faire remarquer que dans ces lettres —éditées en 1941— nombreuses sont les utilisations des appellations que nous sommes en train de passer en revue; exemple de celle de *hādā l-amr*, désignant Abū Ya°qūb: lettre 25, p. 146, l.15; exemples de celle d'*al-amr al-°azīz*, désignant °Abd al-Mu'min: lettre 11, p. 38, l.7; lettre 12, p. 48, l.1-2; lettre 13, p. 55, l.12; lettre 17, p. 81, l.17; désignant Abū Ya°qūb: lettre 24, p. 139, l.14; désignant Ya°qūb al-Manšūr: lettre 28, p. 164, l.9; lettre 29, p. 169, l.9; exemples de celle de *hādā l-amr al-karīm*, désignant °Abd al-Mu'min: lettre 18, p. 94, l.6; lettre 19, p. 96, l.11.

¹⁴ Cf. 1. Ibn Rochd (Averroès), *Traité décisif sur l'accord de la religion et de la philosophie*, texte arabe et traduction française L. Gauthier, 3^{ème} éd., Paris, J. Vrin, 1983, p. 33. 2. Averroès, *Le livre du discours décisif*, introduction par A. de Libera, traduction inédite, notes et dossier par M. Geoffroy, Paris, GF-Flammarion, 1996, 170 - 71.

sé, au temps de son enthousiaste jeunesse almohade, une *Maqāla fī kayfiyyat duḥūli-hi fī l-Amr al-ʿazīz* («Explication de son entrée au service de l’Autorité toute-puissante»).

- Pour souligner le rôle qu’il reconnaît au souverain mu’minide almohade régnant dans l’apaisement des tensions précédemment existantes entre les acteurs de la vie intellectuelle musulmane, Averroès désigne ce souverain —à savoir le calife Abū Yaʿqūb— selon l’usage de son temps par l’appellation de «cette Autorité-Victorieuse» et écrit: «Dieu a mis fin à beaucoup de ces maux, de ces ignorances et de ces cheminements menant à l’errance, grâce à l’action de cette Autorité-Victorieuse [... *wa-qad rafaʿa Allāh kaṭīran min hādīhi š-šurūr wa-l-ġahalāt wa-l-masālik al-muḍillāt bi-hādā l-Amr al-ġālib...*]». ¹⁵

A la recherche de l’origine de cette utilisation mu’minide du mot *Amr*

Ce passage en revue de nombreux contextes où est utilisée l’appellation d’«*al-Amr*», quelquefois seule mais le plus souvent enrichie d’une épithète glorifiante, tels qu’attestés dans le *Taʿrīḥ al-mann* et dans quelques autres textes d’époque, fait apparaître que l’emploi personnifié de cette appellation pour désigner le calife régnant fut général durant toute la durée du califat mu’minide. Mais il n’est pas moins évident pour les lecteurs et les utilisateurs des grandes sommes historiographiques postérieures aux almohades —le *Bayān* d’Ibn ʿIḍārī, le *Qirṭās* d’Ibn Abī Zarʿ, le *Kāmil* d’Ibn al-Aṭīr, les *Ibar* d’Ibn Ḥaldūn... etc., que dans les parties de ces ouvrages consacrées aux Almohades, la plupart des traces de cette utilisation mu’minide du mot *Amr* ont disparu. Nous avons là un des effets les plus manifestes de ce que j’ai appelé ailleurs ¹⁶ le procédé post-al-

¹⁵ L. Gauthier a traduit jadis ce *bi-hādā l-amr al-ġālib* par «grâce au pouvoir établi» en expliquant (note 77) qu’il s’agissait de «la dynastie almohade». Plus récemment, M. Geoffroy et A. de Libera n’ont pas manqué d’attirer l’attention sur la dite expression (traduite par «ce pouvoir vainqueur» [trad.: § 72 et note 147]; toutefois, en écrivant dans son Introduction (p. 54): «... grâce à ce qu’ Ibn Rushd appelle ce pouvoir vainqueur...», A. de Libera semble attribuer à Averroès l’originalité de cette appellation alors que le philosophe ne faisait qu’utiliser, pour désigner son souverain et ami, une des formules qui avaient cours dans la société mu’minide de son temps.

¹⁶ Voir «Les *ṭalaba* dans la société almohade», 331-33

mohade de désalmohadisation; si le texte du *Bayān* almohade¹⁷ a conservé, prise à ses sources, une partie du «climat» mu'minide (ce qui lui valut d'être mis à l'index)¹⁸, les ouvrages qui le suivirent ont traité d'une dynastie almohade totalement nettoyée de ses spécificités. Aujourd'hui donc que la lecture de textes historiographiques almohades édités relativement récemment —comme le *Ta'rīh al-mann*— nous fait redécouvrir cette société almohade délibérément «oubliée», nous nous sentons dans l'obligation de relire des textes édités depuis plus longtemps (*Mémoires d'al-Baydaq*; *Lettres almohades*) dans l'espoir de les mieux comprendre! C'est ainsi que je suggère que soit trouvée l'origine de l'utilisation de l'appellation d'*al-Amr* pour désigner le calife mu'minide, dans l'interprétation d'une exclamation prêtée au *mahdī* Ibn Tūmart, exclamation bien connue mais comprise et expliquée autrement jusqu'à présent.

Nous sommes dans le récit de la bataille de la *Buḥayra*¹⁹ en 524/1130, lors de laquelle les Almohades furent sévèrement battus par les Almoravides sous les murs de Marrakech. Se mettant lui-même en scène, le témoin al-Baydaq²⁰ écrit:

«Là, °Abd al-Mu'min b. °Alī, le [futur] Calife agréé d'Allāh, m'aborda et me dit: 'O Abū Bakr²¹, va en toute hâte mettre l'*Imām* au courant!' Je partis sans tarder rejoindre le Maître et lui rendis compte de l'événement. '°Abd al-Mu'min est-il en vie?' me dit-il — 'Oui!' lui répondis-je. — 'Allāh, Maître des Mondes, soit loué! *qad baqiya Amru-kum!* A-t-il été blessé?' — 'Il a été atteint à la cuisse droite' — 'Il n'y a de force et de puissance qu'en Allāh, l'Elevé, le Magnifique! s'écria-t-il alors. *al-Amr" bāq"m!*' Et il ajouta: 'Retourne vers lui et dis-lui:

¹⁷ Voir *supra*, note 10.

¹⁸ On a déjà parlé de la *désalmohadisation* modérée opérée par Ibn °Iḍārī (cf. *supra*: note 10). Ici, dans les pages (*B. alm.*, éd. Casablanca, 1985, p. 63, 1.5 à p. 126, 1.6) où il a utilisé le 2^{ème} *sifr* (retrouvé) du *T.m.* et rencontré nos emplois d'*al-Amr* dans son sens personnifié de «l'Autorité» et désignant le calife, il n'en a retenu aucun. Dans une annexe mise à la suite de cet article, j'indiquerai ce qu'est devenu le texte °iḍārien chaque fois que, dans ces pages, a été omis un *al-Amr*... personnifié et je révélerai que, dans les pages antérieures (début de *B. alm.*), quelques emplois de cet *al-Amr* désignant le calife ont été retenus.

¹⁹ Cette bataille de la *Buḥayra* fut assimilée par les almohades à la bataille d'Uḥud. Cf. Kably, M., *Société, Pouvoir et Religion au Maroc*, Paris, 1986, p. 60, note 1.

²⁰ *Les Mémoires d'al-Baydaq*. Éditions: 1. Lévi-Provençal, E., dans *Documents inédits d'histoire almohade*, Paris, Geuthner, 1928, texte arabe, p. 79; trad. française: pp. 128-9. 2. *Aḥbār al-mahdī Ibn Tūmart*, Rabat, Dār al-Manṣūr, 1971. 3. °Abd-al-Ḥamīd Hāḡiyāt, *Kitāb aḥbār al-mahdī Ibn Tūmart*. Alger, S.N.E.D., 1975.

²¹ Abū Bakr b. °Alī as-Ṣanhāḡī: c'est al-Baydaq.

al-Amr^u bāqⁱⁿ! Ne vous affolez pas!’ Je revins auprès de °Abd al-Mu’min et lui rapportai les paroles du Maître. Il se réjouit et nous réjouîmes».

La traduction de ces lignes est de Lévi-Provençal (voir note 20)²², à cette réserve près que j’y ai intentionnellement maintenu en arabe l’exclamation martelée trois fois par Ibn Tūmart avec chaque fois le mot *Amr*: «*qad baqiya Amru-kum*» - «*al-Amr bāqⁱⁿ*» - «*al-Amr bāqⁱⁿ*», dont je propose de réexaminer la signification.

Lévi-Provençal a traduit par «Rien n’est perdu pour vous!» - «Rien n’est perdu!» - «Rien n’est perdu! Ne vous affolez pas!», en prenant, de toute évidence, le mot *Amr* (plur. *umūr*) dans son sens de «chose», d’«état de chose», de «situation», et en donnant à *qad baqiya Amru-kum* la signification de «votre situation reste intacte!» et à *al-Amr bāqⁱⁿ* celle de «la situation reste intacte!», d’où le «rien n’est perdu!» adopté comme traduction²³.

Je pense qu’il faut ici donner à *Amr* (plur. *awāmir*) son sens d’«Autorité». Alors, la triple exclamation, sur les lèvres d’Ibn Tūmart à qui l’on apprenait que son lieutenant °Abd al-Mu’min n’était pas mort, prend toute sa signification et toute son importance:

«Allāh, Maître des mondes soit loué! (Celui qui est) votre Autorité est resté vivant! ... L’Autorité reste (vivante)! ... l’Autorité reste (vivante)!»

Comprise ainsi, il me paraît raisonnable de penser que cette exclamation, martelée trois fois —qu’elle soit historiquement véridique ou qu’elle ait été forgée par °Abd al-Mu’min et ses partisans— puisse être à l’origine de l’habitude prise par les Mu’minides de donner à °Abd al-Mu’min et à chacun de ses successeurs, à côté des appellations de

²² Dans cette traduction, on peut s’étonner qu’Ibn Tūmart soit une fois appelé l’*Imām* et deux fois «le Maître» alors que dans le texte arabe, un seul mot sert à le désigner: *al-Ma’šūm* que je comprends comme «l’Immunisé», préférant éviter les habituelles traductions de «l’Infaillible» ou «l’Impeccable».

²³ Il est probable que je ne suis pas le premier à remettre en cause cette traduction par Lévi-Provençal de l’exclamation d’Ibn Tūmart; d’autres lecteurs —arabophones ou arabisants— ont dû sourciller avant moi! Par contre, nombreux sont ceux qui ont repris le récit de la bataille de la *Buḥayra* tel que traduit jadis par le grand professeur; voir Bourouiba, R., *Ibn Tūmart*, Alger, S.N.E.D., 1974, p. 72; et °Abd al-Mu’min flambeau des *Almohades*, Alger, S.N.E.D., 1974, p. 16. Tout récemment, C. Durix, dans son excellent petit livre sur °Abd as-Salām Ibn Mašīš, saint-homme d’époque almohade, *Le Maroc et le Saint* (Paris, Le Cerf, 2000) écrit à propos de la bataille de la *Buḥayra* (pp.72-3): «Une sortie audacieuse des Almoravides leur permet d’écraser l’armée almohade. °Abd al-Mu’min a la vie sauve et Ibn Tūmart déclare "Ne nous affolons pas, rien n’est perdu!».

«Calife» (*halīfa*), de «Commandeur des croyants» (*Amīr al-Mu'minīn*) ou de «*sayyid* suprême», celle de «l'Autorité». Peu de temps avant sa mort, Ibn Tūmart avait ainsi transmis le relais du *Amr* à son lieutenant, survivant de la bataille de la *Buḥayra*: 'Abd al-Mu'min. On n'est donc pas étonné de constater que l'écho d'une exclamation du *Mahdī* politiquement si riche de sens se soit répercuté dans les écrits des historio-graphes almohades et, ensuite, dans ceux de certains historiens post-almohades²⁴. A ces derniers, plus ou moins désalmohadisateurs, l'hétérodoxie de la formule rapportée par le témoin al-Bayḍāq posa problème: peu la transmirent telle quelle avec les deux mots d'al-*amr* et de *baqiya* (*bāqⁱⁿ*); certains l'édulcorèrent et d'autres la passèrent sous silence. Considérée par la suite comme taboue par les lecteurs marocains et mal comprise de nos jours par les arabisants maghribistes, elle mérite qu'on lui retrouve son sens historique.

Ont transmis l'exclamation avec les deux mots exprimés de *amr* et de *baqiya* (ou *bāqⁱⁿ*):

— Ibn Šāḥib aṣ-Šalāt très vraisemblablement (écrivant sous le règne du deuxième calife, Abū Ya'qūb Yūsuf), dans le 1^{er} *sifr* (non retrouvé) du *Ta'rīḥ al-mann*, si nous en croyons l'auteur des *al-Ḥulal al-mawšiyya*²⁵ qui le cite: «Selon ce qu'a mentionné Ibn Šāḥib aṣ-Šalāt, Ibn-Tūmart s'exclama: 'Du moment qu' 'Abd al-Mu'min est en vie, c'est l'Autorité qui est restée vivante!' [... *qāla*: 'munḍu 'āša 'Abd al-Mu'min baqiya l-Amr'...]».

— Abū Muḥammad Ḥasan Ibn al-Qaṭṭān [Ibn al-Qaṭṭān fils] (écrivant sous le règne du onzième calife, al-Murtadā), dans son *Naẓm al-ḡumān*, qui l'a donnée sous deux formes: une première fois²⁶ en faisant dire à Ibn Tūmart apprenant qu' 'Abd al-Mu'min est vivant: «C'est comme si personne n'était mort, et la divine bénédiction (se trouve manifestée) dans le fait qu'il soit resté en vie [... *ka-anna-hu lam yamut aḥad wa-l-baraka fī baqā'i-hi...*]» et une seconde²⁷ en le

²⁴ Lévi-Provençal avait bien constaté que l'exclamation d'Ibn Tūmart rapportée par al-Bayḍāq se trouvait répercutée dans de nombreux ouvrages postérieurs. Voir, dans sa traduction: p. 128, note 2.

²⁵ Voir ci-dessous.

²⁶ *Naẓm al-ḡumān*, 2^{de} éd. par Makkī, M. 'A., Beyrouth, 1990, p. 163, l.15.

²⁷ *Op. cit.*, p. 171, l.2-5.

faisant s'écrier: «Alors, l'Autorité (se trouve assurée) de rester (vivante) jusqu'à l'échéance de l'heure! [... *fa-l-Amr bāqⁱⁿ ilā qiyām as-sā^ca*]»²⁸, pour faire ensuite ce commentaire: «cette parole et d'autres semblables prononcées par l'*Imām Mahdī* —que Dieu le Très-Haut l'ait en agrément!— ont été confirmées par la réalité puisqu'une lignée de califes s'est mise en place après lui²⁹ —que Dieu le Très-Haut les ait tous en agrément!— (qui perdurera) jusqu'à l'échéance de l'heure grâce à l'omnipotence de Dieu le Très-Haut».

— Ibn ʿIḍārī al-Marrākuṣī, auteur de l'*al-Bayān al-muḡrib*, l'un des premiers utilisateurs post-almohades (début des Mérinides) des écrits almohades (et en particulier du *Ta'riḥ al-mann* et du *Naẓm al-ḡumān*) qui, évoquant la défaite de la *Buḥayra*³⁰ a terminé son récit par ces mots: «^cAbd al-Mu'min se dirigea alors vers Tīnmal en compagnie de cinquante hommes»; il trouva le *Mahdī* qui leur dit: «l'Autorité est restée vivante! [... *baqiya l-Amr*]»³¹. Ibn ʿIḍārī a été ici égal à lui-même; sa préoccupation de désalmohadiser ne l'a pas em-

²⁸ En 1922 —donc avant le «rien n'est perdu!» de la traduction d'al-Bayḍāq en 1928— Lévi-Provençal avait traduit: «Alors notre fortune se maintiendra jusqu'à l'arrivée de l'heure (du jugement dernier)». Cf. «Six fragments inédits d'une chronique anonyme du début des Almohades», *Mélanges René Basset*, Paris, 1925, 335-93; voir fragment VI.

²⁹ Ibn al-Qaṭṭān écrivait durant le règne du calife al-Murtaḍā, un siècle après la mort d'Ibn Tūmart.

³⁰ Il y a dans le *Bayān almoravide* (B. IV, édition d' ʿAbbās, I., Beyrouth, 1967) deux évocations complémentaires de la défaite almohade de la *Buḥayra*: la première (p. 75, l.19 à p. 76, l.13), inspirée d'Ibn al-Qaṭṭān (cité) (voir *Naẓm al-ḡumān*, pp. 160-3) logée à l'année 521 h. dans la chronique almoravide, résume les affrontements entre Almohades (Tīnmal) et Almoravides (Marrakech) qui se déroulèrent à partir de 521 h. et dont le dernier acte (seule défaite après quarante victoires) fut la défaite almohade de la *Buḥayra* (sans que l'année 524 h. soit ici indiquée); la seconde (p. 83, l. 15-20) prise à Ibn Ḥamāduh as-Sabṭī (cité), logée dans la chronique de l'année 524 h., rappelle le long siège de Marrakech qui se termina par «une bataille (le nom d'*al-Buḥayra* n'est pas indiqué) qui eut lieu entre eux et lors de laquelle moururent, parmi les Almohades, tous ceux dont Dieu avait fixé le jour!».

³¹ Cf. B. IV, p. 76, l.12-13. Huici Miranda et après lui Maḥmūd ʿAlī Makkī (*Naẓm*, p. 161, notes 1 et 3) ont attiré l'attention sur les divergences existantes entre la relation d'Ibn al-Qaṭṭān et le récit d'al-Bayḍāq. Je remarque à mon tour que sous la plume d'Ibn ʿIḍārī, utilisateur du *Naẓm*, la contraction du texte de sa source a pour effet de faire arriver ʿAbd al-Mu'min à Tīnmal «avec» (*ma'a*) les «cinquante hommes», alors que ceux-ci, pour Ibn al-Qaṭṭān (*Naẓm*, *ibid.*, p. 163, l.2) avaient reçu l'ordre de gagner Tīnmal les premiers, au plus vite. Nous notons sans étonnement qu'A. Huici Miranda, dans le sillage de Lévi-Provençal, a traduit: «... quien le dijo: ha quedado la cosa!». Cf. Ibn ʿIḍārī, *Al-Bayān al-muḡrib*, *Nuevos fragmentos almorávides y almohades*, traducidos y anotados por A. Huici Miranda, Valencia, 1963 (Textos medievales, 8), p. 176.

porté sur sa volonté de témoigner d'un moment original de l'histoire du *Magrib*: il a transmis littéralement l'exclamation d'Ibn Tūmart.

— L'auteur (qui reste inconnu) des *al-Ḥulal al-mawšīyya*, grenadin du 8^{ème} (XIV^{ème}) siècle³², citant explicitement Ibn Šāḥib aṣ-Šalāt³³: «... selon ce qu'ont mentionné Ibn Šāḥib aṣ-Šalāt et d'autres auteurs, (le *Mahdī*) s'écria: 'du moment qu' 'Abd al-Mu'min est en vie, c'est l'Autorité qui est restée vivante!' [... *qāla*: "*munḍu 'āša 'Abd al-Mu'min baqiya l-Amr*" *ḍakara ḍālika Ibn Šāḥib aṣ-Šalāt wa-ḡayru-hu*]». ³⁴

Ont transmis l'exclamation en l'édulcorant mais en gardant trace d'un des deux mots: *amr* ou *baqiya*:

— Ibn al-Aṭīr, contemporain syrien des Almohades, dans son *Kāmil*, qui a écrit: «C'est comme si personne n'était mort! (Le détenteur de) l'Autorité est resté debout! C'est lui qui va conquérir le pays [... *mā māta aḥad! al-Amr qā'im wa-huwa alladī yaftahu l-bilād*]». ³⁵

— Ibn Ḥaldūn, dans les *'Ibar*, qui a écrit³⁶: il s'exclama: «puisque est resté vivant 'Abd al-Mu'min, c'est comme si personne n'avait péri! [... *fa-qāla*: '(*idā*) *mā baqiya 'Abd al-Mu'min fa-lam yahlik aḥad*']»³⁷. Ainsi banalisée, l'exclamation du *Mahdī* ne pouvait irriter ni les Mérinides ni les Hafside! Comme l'on sait que les textes d'Ibn Ḥaldūn concernant l'histoire du Magrib furent connus, en Europe, dès le milieu du XIX^{ème} siècle (les 4 vol. de traduction de De Slane, *Histoire des Berbères*, sont de 1852-1856), il n'est pas interdit de penser que la lecture, ici, de l'exclamation telle que donnée par le génial his-

³² Sur cet auteur et les circonstances de la composition de son ouvrage, voir «Les *ṭalaba* dans la société almohade», pp. 341-42 et notes 38 et 39.

³³ *Kitāb al-ḥulal al-mawšīyya fī ḍikr al-aḥbār al-marrākušīyya*, éd. par Suhayl Zakkār et 'Abd al-Qādir Zamāma, Casablanca, 1979, p. 116, l.10-11.

³⁴ Notons ici aussi qu'assez tôt traduite par A. Huici Miranda, l'exclamation du *Mahdī* devenait sous sa plume: «Si vive 'Abd al-Mu'min, nuestra causa se ha salvado!», *al-Ḥulal al-mawšīyya*, trad. Tetuan, 1951, p. 139.

³⁵ *Al-Kāmil*, éd. an-Naḡḡār, 'A. al-W., Le Caire, 1356/1930, VIII, p. 198, l. 25. Dans ses *Annales du Maghreb et de l'Espagne* (Alger, 1898) E. Fagnan a traduit ainsi (p. 537): «C'est, dit-il, comme si personne n'était mort; rien n'est perdu, et c'est à lui qu'est réservé la conquête!». Ce «rien n'est perdu» de Fagnan, en traduction du *al-amr qā'im*, a donc précédé d'une trentaine d'années celui de Lévi-Provençal!

³⁶ *'Ibar*, éd. Beyrouth, VI, 260, l.11.

³⁷ C'est moi qui restitue le *idā*. De Slane a jadis traduit: «Puisqu' 'Abd-el-Moumen est encore en vie nous n'avons rien perdu». *Hist. des Berbères*, I, 254.

torien influença les lecteurs et traducteurs des textes almohades retrouvés plus tard (*Mémoires d'Al-Baydaq* et autres....)!

Avait (le premier?) neutralisé l'exclamation en n'y retenant ni *amr ni baqiya*:

—^cAbd al-Wāḥid al-Marrākuṣī dans son *Mu^cğib*, rédigé au temps même des Mu'minides almohades mais au *Mašriq*, qui avait écrit: Il leur demanda: «^cAbd al-Mu'min ne s'en est-il pas sorti sain et sauf?» – «Si!» – «Alors, (c'est comme si) personne n'avait été perdu!» [... *qāla: a laysa qad nağā^c Abd al-Mu'min? – qālū: na^cam - qāla: lam yuḥqad aḥad*] ³⁸. Très fier de faire connaître le Magrib almohade aux mašriquins, l'auteur du *Mu^cğib* n'était pas allé jusqu'à leur communiquer, dans sa littéralité hétérodoxe, l'exclamation d'Ibn Tūmart ³⁹!

Ont totalement passé l'exclamation sous silence pour d'évidentes raisons politiques:

— tant les auteurs «dynastiques» mérinides, contemporains d'Ibn ʿIḍārī ou postérieurs à lui: Ibn Abī Zar^c, auteur du *Qirṭās* ⁴⁰, l'auteur de l'*ad-Daḥira as-saniyya* ⁴¹, al-Malzūzī dans son *Naẓm as-sulūk* ⁴², Ibn al-Aḥmar dans son *Rawḍat an-nisrīn* ⁴³ ... et d'autres.

— que les auteurs d'obédience hafside tunisienne et donc en rupture avec l'«Autorité» mu'minide marrākuṣienne, antérieurs à Ibn Ḥaldūn: az-Zarkaṣī dans son *Ta'riḥ ad-dawlatayn* ⁴⁴, Ibn Qunfud dans l'*al-Fārisiyya* ⁴⁵ ... et d'autres.

³⁸ *Mu^cğib*, éd. M. Elfassi, 1938, p. 115; 7^{ème} éd., Casablanca, 1978, p. 283. E. Fagnan (*Histoire des Almohades*, Paris, 1893, p. 167) avait traduit: «Alors, c'est comme si personne n'était mort!».

³⁹ Sur les circonstances de l'exil au *Mašriq* d'^cAbd al-Wāḥid al-Marrākuṣī, cf. «Les *ṭalaba* dans la société almohade», p. 335 et note 15.

⁴⁰ Éd. Tornberg, C. J., Upsala, 1843; nombreuses traductions.

⁴¹ Éd. Rabat, Dār al-Manṣūr li-ṭ-ṭibā'a wa-l-wirāqa, 1972.

⁴² Éd. Ben Manṣūr, ^cA. al-W., Rabat, 1963.

⁴³ Histoire des Beni-Merīn, éd. et trad. annotée par Bouali, G., et Marçais, G., Paris, 1917. Éd. Ben Manṣūr, ^cA. al-W., Rabat, 1962.

⁴⁴ *Ta'riḥ ad-dawlatayn al-muwaḥḥidiyya wa-l-ḥaḥṣiyya*, éd. Tunis, 1289 h. Trad. Fagnan, *Chronique des Almohades et des Hafçides attribuée à Zerkechi*, Constantine, 1895.

⁴⁵ *Al-Fārisiyya fī mabādi' ad-dawla al-ḥaḥṣiyya*, ms. Escurial, éd. et trad. partielle par Cherbonneau dans *Journal Asiatique*, 1848-1852.

Par la suite, le temps passant et la désalmohadisation faisant son œuvre, l'exclamation d'Ibn Tūmart au lendemain de la défaite de la *Buḥayra* ne fut plus rapportée d'après le texte d'al-Bayḍāq; on l'«oublia». Il reste que pour nous, lecteurs des quelques textes almohades qui nous sont parvenus et qui l'ont rapportée –le *Ta'rīḥ al-mannn*, le *Naẓm al-ḡumān*–, lecteurs du *Bayān* et des *al-Ḥulal al-mawṣiyya*, nous avons compris que si ce cri du *Mahdī* a été par eux répercuté dans sa littéralité, c'est qu'il voulait dire autre chose qu'un «rien n'est perdu» si pathétique soit-il! Ce cri était le mot fort de celui qui bientôt allait mourir et qui donnait «Autorité» à °Abd al-Mu'min: «(Celui qui est) votre Autorité est resté vivant!»

Au XIX^{ème} siècle, l'historien marocain an-Nāṣirī as-Salawī (m. en 1897), dans ses pages sur les Almohades ⁴⁶, ignore aussi bien le texte d'al-Bayḍāq que les pages d'Ibn Ṣāhib aṣ-Ṣalāt. C'est chez Ibn Ḥaldūn qu'il va chercher le récit de la *Buḥayra* et y recopie mot à mot le dialogue entre les survivants et Ibn Tūmart ⁴⁷ avec l'exclamation finale de celui-ci donnée ci-devant: «(idā) mā baqiya °Abd al-Mu'min fa-lam yahlik aḥad». Nous constatons aussi que, toujours à la suite d'Ibn Ḥaldūn, il n'hésite pas à compromettre les Almohades, possesseurs d'un exemplaire du *Kitāb al-Ġafr*, le fameux ouvrage d'ésotérisme chi'ite, appelé, au Magrib, le «petit Ġafr» (*al-Ġafr aṣ-Ṣaḡīr*) ⁴⁸ «dans lequel Ibn Tūmart avait lu que son Autorité (*Amru-hu*) n'atteindrait sa plénitude que dans les mains d'un homme portant tel nom et ayant telle allure, à savoir °Abd al-Mu'min b. °Alī [... wa-kāna fī-hi anna Amra-hu lā yutammu illā °alā yadi raḡul^m ismu-hu kaḍā wa-ḥilyatu-hu kaḍā wa-huwa °Abd al-Mu'min b. °Alī]» ⁴⁹.

Mais pour les lecteurs des textes almohades mu'minides, cette prédiction qu'aurait trouvée Ibn Tūmart dans le «petit Ġafr» n'est que l'une des nombreuses «traditions» colportées avec ferveur qui ont pour point commun d'affirmer qu'°Abd al-Mu'min reçut du *Mahdī*, détenteur du charisme prophétique, la lieutenance du *Amr* «l'Autorité», c'est-à-dire se trouva légitimé à instaurer un Califat

⁴⁶ *Kitāb al-Istiḡsā'*, Casablanca, 1954, II, 76-256.

⁴⁷ *Id.*, p. 87, l.20-23.

⁴⁸ Cf. la *Muqaddima* d'Ibn Ḥaldūn, éd. Beyrouth, I, 201, l.13-16. Trad. franç. Monteil, V., Beyrouth, 1968, II, 697. Voir en *EP*, II, l'article «*Djafr*» de T. Fahd.

⁴⁹ *Kitāb al-Istiḡsā'*, II, p. 97, l.21 à 23.

dynastique autoritaire. Voici quelques-uns de ces «dires» qui confortent le *qad baqiya Amru-kum* dans son vrai sens:

Dans les «Mémoires» d'al-Bayḍaq, on lit qu'un devin de Tlemcen avait dit à la mère d'°Abd al-Mu'min: «Rien n'empêchera que cette femme ait un enfant dont l'Autorité enveloppera l'est, l'ouest, le sud et le nord! [*Lā budda li-hādīhi l-mra'a min mawlūd yakūn Amru-hu ya'ḥuḍu l-mašriq wa-l-mağrib wa-l-qibla wa-l-ğawf*]»⁵⁰. On y apprend aussi qu'après qu'°Abd al-Mu'min eut rencontré Ibn Tūmart à Mallāla, une nuit, en présence du seul al-Bayḍaq qui tenait la lampe, Ibn Tūmart déclara: «L'Autorité (*al-Amr*) qui aura en elle la vie de la religion ne s'édifiera que par °Abd al-Mu'min, lampe des Almohades! [*Lā yaqūm al-Amr allaḍī fī-hi ḥayāt ad-dīn illā bi-°Abd al-Mu'min b. °Alī sirāğ al-muwaḥḥidīn*]»⁵¹, et que, le matin venu, ayant réuni ses jeunes élèves il s'exclama devant eux: «Dieu est divinité unique; le Messager est vérité; le *Mahdī* est vérité; le calife est vérité. Lisez donc le *ḥadīṭ* d'Abū Dāwūd⁵² et vous (re)connaitrez l'Autorité (*al-Amr*)! [... *fa-iqra'ū ḥadīṭ Abī Dāwūd ta'rifū al-Amr*]»⁵³.

Dans le *Mu'ğib* d'°Abd al-Wāḥid al-Marrākuṣī –lequel, avons-nous vu, a préféré ne pas révéler le *al-Amr bāq*ⁱⁿ tūmartien à ses lecteurs mašriquins– plusieurs autres paroles d'Ibn Tūmart sont néanmoins citées qui exaltent la notion de l'«Autorité» (*al-Amr*) dont les Almohades, par le truchement d'°Abd al-Mu'min reçurent le dépôt. «L'«Autorité» (*al-Amr*), leur répétait-il, ne cessera d'être entre vos mains jusqu'à l'échéance de l'heure! [... *wa-lā yazāl al-Amr fī-kum ilā*

⁵⁰ Al-Bayḍaq, éd. Lévi-Provençal, 1928, texte arabe p. 54, l.10.; éd. Alger, 1974, p. 39, l.11-12. Ici dans sa traduction (p. 83), Lévi-Provençal a bien pris le mot *amr* dans son sens d'«autorité»: «Cette femme aura certainement un enfant dont l'autorité s'étendra à l'est, à l'ouest, au sud et au nord!»

⁵¹ *Id.*, éd. Lévi-Provençal, texte arabe p. 56, l.9-10; éd. Alger, p. 41, l.14-15. Ici, Lévi-Provençal prend le mot *amr* dans le sens de «situation», d'«état de chose», de «mission» et traduit (p. 87): «La mission sur quoi repose la vie de la religion ne triomphera que par °Abd al-Mu'min b. °Alī, flambeau des Almohades»; traduction reprise en anglais par Roger Le Tourneau: «The mission on which depends the life of the religion will succeed only by °Abd al-Mu'min, the torch of the Almohades» (*The Almohad Movement in North Africa in the Twelfth and Thirteenth Centuries*, Princeton, 1969, p. 18).

⁵² Abū Dāwūd as-Siğistānī (m. en 275/889) auteur du *Kitāb as-sunan*.

⁵³ Éd. Alger, p. 42, l.4-6. Trad. Lévi-Provençal, p. 87: «Lisez le *ḥadīṭ* d'Abū Dāwūd, vous saurez ce qu'il en est!» reprise par R. Le Tourneau, p. 18: «Read Abū Dawud's *ḥadīth*. You will know what he says about that».

qiyām as-sā'a]]⁵⁴. Il aimait à discourir, est-il aussi noté, sur la «la pérennisation de *cette Autorité* [... *fī tahlīd hādā l-Amr*]]⁵⁵, lançant peut-être ainsi l'usage de l'expression intensive (avec *hādā*) dont on a relevé l'usage dynastique chez les mu'minides. Concernant directement la façon de désigner °Abd al-Mu'min, on peut lire ceci: «Il donna autorité sur l'armée à °Abd al-Mu'min b. °Alī et déclara: 'Vous êtes les croyants (*mu'minīn*), lui est votre *Amīr*', et à partir de ce jour-là, °Abd al-Mu'min mérita le nom d'*Autorité des croyants* (*Amr(at) al-mu'minīn*) [*Wa-ammara °alā l-ġayš °Abd al-Mu'min b. °Alī wa- qāla: antumu l-mu'minūn wa-hādā Amīru-kum; fa-istaḥaqqā °Abd al-Mu'min min yawmi 'idīn ism amrat al-mu'minīn*]]⁵⁶; on a là, de toute évidence, la légitimation tūmartienne de l'appellation donnée ensuite à °Abd al-Mu'min d'*Amīr al-Mu'minīn* (Commandeur-des-croyants) mais aussi de celle, plus spécifique, d'«*al-Amr*» («l'Autorité»). Cette légitimation est confirmée dans un texte donné pour le testament d'Ibn Tūmart où l'on peut lire: «Nous avons fait de lui (d'°Abd al-Mu'min) un *Amīr* à votre tête!... L'Autorité, c'est l'Autorité de Dieu! Il en investit qui il veut parmi ses serviteurs! [... *wa-ġā°alnā-hu Amīr°an °alay-kum !... wa-l-Amr Amr Allāh yuqallidu-hu man šā'a min °ibādi-hī*]]⁵⁷.

Dans le *Kāmil* du mašriquin Ibn al-Aṭīr –renseigné par des expatriés de l'Occident almohade du genre précisément d'°Abd al-Wāhid al-Marrākušī⁵⁸– où, avons-nous vu, le *al-Amr bāqim* est devenu *al-Amr qā'im*, nous lisons, tout de suite après, qu'Ibn Tūmart «recommanda à ses compagnons de suivre °Abd al-Mu'min, de le mettre à leur tête, de

⁵⁴ Cf. *Mu'ğib*, 7^{ème} éd., Casablanca, 1978, p. 276, l.9. C'est l'écho de cette même parole que l'on a trouvé chez Ibn al-Qaṭṭān (cf. ci-dessus et note 28). Fagnan, E. (*Hist. des Almohades*, Paris, 1893, p. 163) a traduit: «... c'est à vous que restera le commandement jusqu'à l'arrivée de l'heure suprême».

⁵⁵ *Mu'ğib*, p. 277, l.2-3. E. Fagnan a traduit (p. 164): «... discours... d'Ibn Toūmart... qui sont relatifs à la perpétuité de l'autorité des Almohades...».

⁵⁶ *Mu'ğib*, p. 282, l.7-9. E. Fagnan (ibid.) a traduit (p. 166): «Il leur donna pour chef °Abd el-Mou'min b. °Alī, en disant qu'ils étaient les croyants [mou'minoun], et que c'était là leur émir; aussi °Abd el-Mou'min prit-il le titre d'Emir des croyants».

⁵⁷ *Ibid.*, p. 287, l.7 et l.14-15. E. Fagnan (ibid., p. 170-171) a traduit: «Nous avons choisi l'un d'entre vous pour en faire votre chef..... que le Seigneur suprême investisse qui Il voudra d'entre ses serviteurs!».

⁵⁸ Parmi ces «occidentaux» expatriés à cette époque au *Mašriq*, à côté d'°Abd-al-Wāhid al-Marrākušī, on peut citer Ibn Sa'īd al-Maġribī, l'acheveur du *Muġrib*, et le qāḏī sévillan Abū Marwān al-Bāġī, informateur d'Ibn Abī Uṣaybi'a dans sa fameuse *Histoire des médecins*.

lui remettre l' autorité (... *taslīm al-amr ilay-hi*), de se laisser conduire par lui et de lui donner le *laqab* d' 'Amīr-al-Mu'minīn', et qu'ensuite il mourut»⁵⁹.

Que les recommandations testamentaires de leur *Mahdī* aient justifié chez les Mu'minides almohades l'utilisation de l'appellation «califale» d' *Amīr al Mu'minīn*, Ibn al-Aṭīr en fut informé et en témoigna, mais sut-il, chez lui en Syrie, qu'ils avaient été, pour désigner leurs califes, jusqu'à utiliser les appellations personnifiées d' *al-Amr*, de *hādā l-Amr*, d' *al-Amr al-azīz*, d' *al-Amr al-ālī*, d' *al-Amr al-karīm*, d' *al-Amr al-muṭāʿ*, d' *al-Amr as-saʿīd*, d' *al-Amr al-azīm*, d' *al-Amr al-ḡālib*... etc. etc.? On peut en douter.

Aujourd'hui par contre, pour quiconque prend connaissance dans les textes mu'minides retrouvés⁶⁰ des allusions faites à cette «autorité» (*amr*) dont 'Abd al-Mu'min aurait reçu le dépôt par le truchement de déclarations successives prononcées par le *Mahdī*, il apparaît avec évidence que c'est le souvenir vrai ou la dévote élaboration écrite de ces supposées déclarations qui engendrèrent chez les mu'minides l'audacieuse et officielle habitude d'utiliser l'appellation courante de «l'Autorité» (*al-Amr*) pour désigner d'abord 'Abd al-Mu'min, puis chacun de ses successeurs. Mais alors, il ne semble guère possible que dans la triple exclamation prêtée par al-Bayḍāq à Ibn Tūmart au lendemain de la défaite de la *Buḥayra*, on puisse donner au mot *amr* un autre sens que celui d'«Autorité». Disons tout net que le tragique de la circonstance et le ciselé des mots prononcés firent que cette exclamation put ensuite, à elle seule, suggérer qu'à côté des appellations de «calife» et d'«Amīr al-Mu'minīn», on dénommât aussi 'Abd al-Mu'min *al-Amr* «l'Autorité». Le *Mahdī* s'était écrié: «Votre Autorité est restée vivante!»... «L'Autorité reste vivante!»... «L'Autorité

⁵⁹ *Al-Kāmil*, éd. an-Naḡḡār, 'A. al W., Le Caire, 1356 h./1930, VIII, p. 198, l. 26. Dans les *Annales du Maghreb et de l'Espagne* (Alger, 1898, p. 537) E. Fagnan a traduit: «Les dernières recommandations qu'il adressa à ses partisans furent de le prendre pour chef et d'obéir à celui qu'il appela du nom de Prince des croyants (émir el-mou'minin). Puis il mourut».

⁶⁰ On sait que des manuscrits sont encore retrouvés et peu à peu édités. Ainsi en est-il de deux opuscules d'Abū l-Ḥasan 'Alī Ibn al-Qaṭṭān: son *Kitāb an-naẓar*... et son *Kitāb al-iqnāʿ fī masā'il al-iḡmāʿ*; de ce dernier, Muḥammad Bencherifa a transcrit (d'après le ms.) les dernières lignes dans lesquelles l'auteur rappelle qu'il avait écrit à la demande d'Al-Manṣūr et nous remarquons avec intérêt que ce calife y est désigné sous l'appellation d' *al-Amr al-Ḥatm* «l'Autorité Absolue»! (cf. Bencherifa, M., *Ibn Rušd al-ḥafīd*, 1999, p. 73).

reste vivante!» (*qad baqiya Amr^u-kum!... al-Amr^u bāqⁱⁿ!... al-Amr^u bāqⁱⁿ 61!*).

ANNEXE

La façon 'idārienne de désalmohadiser

Après avoir indiqué, dans la note 10, comment Ibn 'Idārī, utilisateur du *Ta'rīḥ al-mann* (*T.m.*) d'Ibn Šāḥib aṣ-Šalāt, avait traité les formules comportant le mot *al-amr* (plur. *al-awāmir*) utilisées dans le sens d'«ordre donné [ou reçu]» de «décisions prises», j'ai annoncé (note 18) la présente annexe dans laquelle il me paraît intéressant d'observer comment a procédé l'auteur du *Bayān* lorsqu'il a rencontré les multiples emplois (énumérés ci-dessus) où le mot *al-amr* est pris dans son sens personnifié de «l'Autorité» appliqué au calife mu'minide. Pour les pages 'idāriennes concernées (*B. alm.*, éd. Casablanca, 1985, p. 63, 1.5 à p. 126, 1.6), la réponse est simple: pas une seule fois l'appellation n'a été acceptée! Examinons les choses de plus près.

Sur une cinquantaine de cas considérés ⁶²,

— une bonne vingtaine ont été évités, situés qu'ils sont dans des passages non «utilisés» par Ibn 'Idārī;

— dans une vingtaine d'autres, nous constatons une simple omission de la mention de «l'Autorité toute-puissante», de «la Noble-Autorité»... etc. Voici trois exemples: * ayant lu dans sa source (*T.m.* p. 193, l. 11) que: «la nouvelle de ce revers (subi par le *sayyid* Abū Sa'īd dans la plaine de Grenade) parvint à sa Majesté l'Autorité toute-puissante à Ribāṭ al-Faṭḥ près Salā [... *waṣala ḥabar ḥādīhi l-waqī'a ilā ḥaḍrati l-Amr al-azīz bi-Ribāṭ al-Faṭḥ bi-Salā*]», Ibn 'Idārī copie mais abrège en écrivant (*B. alm.*, p. 76, 1.2-3) que: «la nouvelle de ce revers parvint à Ribāṭ al-Faṭḥ [... *waṣala ḥabar ḥādīhi-l-waqī'a ilā Ribāṭ al-Faṭḥ*]»; ** ayant lu (*T.m.*, p. 434, 1.8-9) que: les Arabes «se précipitèrent afin d'obtenir de la Noble-Autorité le pardon pour la mauvaise conduite de leurs hommes [... *taṭārahū 'alā l-afwi min al-Amr al-karīm min qabīḥ mā ganā-hu atbā'u-hum*]», il copie mais abrège en écrivant (*B. alm.*, p. 117, l. 22-23): qu'«ils se précipitèrent afin d'obtenir pardon pour la mauvaise conduite de leurs hom-

⁶¹ Dans l'exclamation tūmartienne, c'est le mot *amr* qui a accaparé toute notre attention. Il faut néanmoins faire remarquer que le verbe *baqiya* et le participe actif *bāqⁱⁿ* ne sont pas anodins. *Bāqⁱⁿ* est attesté dans le *Qur'ān* (XVI, 96): *mā 'inda Allāh bāqⁱⁿ* «Ce qui est en Dieu perdure!». *Al-Bāqī* est un des 99 noms de Dieu: «le Subsistant». On connaît d'autre part l'invocation *abqā-hu Allāh!* «Que Dieu le fasse perdurer!», «Que Dieu le maintienne en vie!

⁶² Les cas considérés sont les appellations personnifiées d'*al-Amr* attestées en *T.m.* telles qu'énumérées ci-dessus.

mes [... *taṭārahū °alā l-°afwi min qabīḥ mā ganā-hu atbā°u-hum*]; *** ayant lu (*T.m.*, p. 400, l. 22): qu'«il advint par un heureux hasard dû à la *baraka* de cette Autorité toute-puissante que l'arrivée du *sayyid* coïncida avec la sortie de Firnanduh al-Bibūğ fils d'Idfunš as-Sulayṭin [... *wa-kāna min al-ittifāq al-ḥasan bi-baraka hādā l-Amr al-°azīz an wāfaqa wuṣūlu-hu ḥurūğa Firnanduh al-Bibūğ b. Idfunš as-Sulayṭin*]), il copie et abrège en écrivant (*B. alm.*, p. 111, l. 18): qu'«il advint par un heureux hasard que l'arrivée du *sayyid* coïncida avec la sortie d'al-Bibuğ fils d'Idfunš as-Sulayṭin [... *wa-kāna min al-ittifāq al-ḥasan °an wāfaqa wuṣūlu-hu ḥurūğa al-Bibūğ b. Idfunš as-Sulayṭin*]]»⁶³.

— les cas restants (une dizaine) ont été traités par aménagement du texte: dans la phrase de sa source qu'il recopie, Ibn °Iḍārī omet l'appellation personnalisée de «l'Autorité» et ensuite, soit lui substitue une appellation jugée par lui de bon aloi, soit reconstitue grammaticalement le texte:

- Dans la phrase (*T.m.*, p. 126, l. 3) faisant déclarer au *sayyid* Abū Ya°qūb que le morceau poétique contenu dans la lettre arrivée d'Ifrīqiya était «de la plume de l'Autorité toute-puissante [... *min inšā' al-Amr al-°azīz*]], Ibn °Iḍārī écrit (*B. alm.*, p. 65, l.8-9): «... de la plume de son père [... *min inšā' abī-hī*]].

- Dans la phrase (*T.m.*, p. 193, l. 14) où il est dit qu'après le revers essuyé par le *sayyid* Abū Sa°īd dans la plaine de Grenade, «la Noble Autorité choisit parmi eux une armée énorme [... *iḥtāra min-hum al-Amr al-karīm °askar^{an} daḥm^{an}*]], Ibn °Iḍārī se contente d'écrire (*B. alm.*, p. 76, l.4): «... il choisit parmi eux une armée énorme [... *iḥtāra min-hum °askar^{an} daḥm^{an}*]].

- Dans la phrase (*T.m.*, p. 287, l.1) où il est dit qu'en 561 h. au retour du siège de Murcia, le *sayyid* Abū Sa°īd s'installa à Cordoue «en vertu d'un avis de l'Autorité, avis précédemment exprimé, et conformément à sa situation première [... *bi-ra'y min al-Amr wa-ra'y mutaqaḍdim wa-ittifāq °alā ḥālāti-hi al-ūlā*]], Ibn °Iḍārī écrit (*B. alm.*, p. 91, l.12-13): «... en vertu d'un avis précédemment exprimé par l' *Amīr* et conformément à sa situation première [... *bi-ra'y muqaḍdam min al-Amīr wa-ittifāq °alā ḥālāti-hi al-ūlā*]].

- Dans le passage (*T.m.*, p. 329, l.5-6) où est évoqué le ralliement de plusieurs tribus des Ṣanhāğa obtenu, en 562 h. par le *sayyid* Abū Ḥafṣ, au lieu des mots: «... qui en fit part à l'Autorité toute-puissante [... *wa-a°lama al-Amr al-°azīz bi-ḍālīka*]], Ibn °Iḍārī (*B. alm.*, p. 97, l. 6) écrit: «... qui en fit part à l' *Amīr* [... *wa-a°lama al-Amīr bi-ḍālīka*]].

⁶³ Voici les références renvoyant aux autres cas identiques (on y remarquera en particulier que toutes les allusions à la *baraka* du calife ont été omises): (*T.m.*, p. 116, l.7 et *B. alm.*, p. 64, l.1); (*T.m.*, p. 120, l.2 et *B. alm.*, p. 64, l.8); (*T.m.*, p. 130, l.4 et *B. alm.*, p. 66, l.15); (*T.m.*, p. 177, l.2 et *B. alm.*, p. 67, l.23); (*T.m.*, p. 181, l. 6 et *B. alm.*, p. 73, l.14-15); (*T.m.*, p. 186, l.10 et *B. alm.*, p. 74, l.10-11); (*T.m.*, p. 187, l.9 et *B. alm.*, p. 74, l.18); (*T.m.*, p. 207, l.1 et *B. alm.*, p. 78, l.11); (*T.m.*, p. 294, 20 et *B. alm.*, p. 92, l.23); (*T.m.*, p. 328, l.12 et *B. alm.*, p. 96, l.22); (*T.m.*, p. 369, l.6-7 et *B. alm.*, p. 1023); (*T.m.*, p. 375, l.7 et *B. alm.*, p. 105, l.2); (*T.m.*, p. 380, l.8 et *B. alm.*, p. 106, l.6); (*T.m.*, p. 388, l.6 et *B. alm.*, p. 108, l.13-14); (*T.m.*, p. 389, l.12 et *B. alm.*, p. 108, l.20-21); (*T.m.*, p. 392, l.5 et *B. alm.*, p. 109, l.4-5); (*T.m.*, p. 400, l.22 et *B. alm.*, p. 111, l.18).

- Dans le passage (*T.m.*, p. 339, 1.4) où l'on dit qu'en l'année 563 h., pour demander renouvellement du serment d'allégeance, «l' Autorité toute-puissante fit parvenir une noble lettre au *sayyid* Abū Ibrāhīm Ismā'īl à Séville [... *naḥḍa al-Amr al-ʿazīz... bi-kitāb karīm ilā as-sayyid...*]», Ibn ʿIdārī écrit simplement (*B. alm.*, p. 98, 1.18): «... ordre fut transmis au *sayyid* [... *wa-nuḥḍa al-amru ilā as-sayyid*]».

- Reprenant la phrase concernant Fernando Rodríguez (*T.m.*, p. 369, 1.8) qui «s'engagea devant Dieu, sur le conseil de l' Autorité, à servir assidûment (les musulmans) [... *wa- ʿāhada Allāh fī naṣḥi al-Amr bi-l-ḥidmati l-muḡidda...*]», Ibn ʿIdārī écrit (*B. alm.*, p. 103, 1. 24): «il s'engagea, sur le conseil du calife, à servir assidûment (les musulmans) [... *wa- ʿāhada fī naṣḥi al-ḥalīfa bi l-ḥidmati l-muḡidda...*]».

- A propos du même Fernando Rodríguez qui retourna dans son pays après son séjour à Marrākech en 563 h., reprenant la phrase (*T.m.*, p. 370, 1.1): «... la Haute-Autorité ordonna qu'on lui accordât subside ainsi qu'à ses frères et compagnons [... *wa-amara al-Amr al-ʿālī... bi muwāsāti-hi wa-muwāsāt iḥwati-hi wa-aṣḥābi-hi*]», Ibn ʿIdārī écrit (*B. alm.*, p. 104, 1. 1): «... et il ordonna de soutenir ses frères et ses compagnons [... *wa-amara bi-iḥbāt iḥwati-hi wa-aṣḥābi-hi*]».

- Au sujet du ralliement d'Ibn Hamušk en 564 h., copiant la phrase (*T.m.*, p. 390, 1.2) «... la Haute-Autorité lui répondit en lui signifiant ses sentiments de rapprochement et de conciliation [... *fa-ḡāwaba-hu al-Amr al-ʿālī... bi-taqrībi-hi wa-stiḡlābi-hi*]», Ibn ʿIdārī écrit (*B. alm.*, p. 108, 1.21): «... il lui répondit en lui signifiant ses sentiments de rapprochement et de conciliation [... *fa-ḡāwaba-hu bi-taqrībi-hi wa-stiḡlābi-hi*]».

- Copiant la phrase (*T.m.*, p. 392, 1.9) où il est dit qu'en l'année 564 h., alors que le *ḥāfiẓ* Abū Yaḥyā était gouverneur de Badajoz, «L'Autorité tout-puissante lui ordonna de creuser un puits à l'intérieur de la *qaṣaba* de cette place [... *wa-amara-hu al-Amr al-ʿazīz bi-ḥafr bi'r fī dāḥil qaṣaba...*]», Ibn ʿIdārī écrit (*B. alm.*, p. 109, 1.5-6): «Le calife se donna pour tâche de faire creuser un puits à l'intérieur de la *qaṣaba* [... *wa-ṣtaḡala al-ḥalīfa bi-ḥafr bi'r fī dāḥil al-qaṣaba...*]».

Dans ces neuf cas, il est clair qu' Ibn ʿIdārī a délibérément éliminé les utilisations mu'minides personnifiées du terme d'*al-Amr* «l'Autorité», soit en lui substituant une des appellations de: «son père», «l'*Amīr*» ou «le Calife», soit en recourant à la tournure passive ou au pronom *caché* «il». Nous constatons ainsi que l'appellation personnifiée d'*al-Amr* est absente de nos pages du *Bayān* (*B. alm.*, p. 63, 1. 5 à p. 126 l; 6) qui ont pour source le fragment retrouvé (deuxième *sifr*) du *Ta'rīḥ al-mann* (*T.m.*) d'Ibn Ṣāḥib aṣ-Ṣalāt. Est-ce à dire que cette appellation est absente du *Bayān* almohade tout entier?

Dans le Bayān almohade tout entier

En l'état actuel du texte édité, il apparaît —sauf inattention de notre part— que le *Amr* personnifié, absent de la soixantaine de pages examinées, l'est aussi

des pages subséquentes jusqu'à la fin de l'ouvrage. Par contre, dans les pages antérieures —début du *Bayān* almohade— quelques cas de cette appellation sont attestés, appliqués à ʿAbd al-Muʿmin:

- en (*B. alm.*, p. 37, l. 9), il est rapporté, à propos de l'opposant aux almohades, Yaḥyā as-Saḥrāwī, qu'il se cacha, vaincu, «et se mit à supplier l'Autorité de lui pardonner et de lui accorder la vie sauve [... *wa-ḡaʿala yataḍarrā'u ilā al-Amr fī 'an yu ʿfā ʿan-hu wa-yuslama*]».

- en (*B. alm.*, p. 44, l.16), il est rapporté que, prenant la parole au cours de la grande réunion qui se tint à Salé en 546 h., le *faqīh* Abū Bakr Ibn al-Ġadd⁶⁴, dans son discours, fit allusion aux «garçons de l'Autorité toute-puissante [... *awlād al-Amr al-ʿazīz*]» pour désigner les fils d'ʿAbd al-Muʿmin dont le rôle dans le régime allait bientôt être capital.

- en (*B. alm.*, p. 47, l.21), il est rapporté que Yaṣlātan, acolyte des deux frères du *Mahdī*, ʿAbd al-ʿAzīz et ʿĪsā, avait un comportement agressif lorsqu'il assistait au «conseil de la Haute Autorité [... *maḡlis al-Amr al-ʿālī*]».

Ainsi donc, dans la totalité du *Bayān* almohade, épais de quelque 450 pages, les appellations personnifiées d'*al-Amr*, d'*al-Amr al-ʿazīz* et d'*al-Amr al-ʿālī* ne sont attestées que trois fois (une fois chacune) —sauf oubli d'inattention!— et cela dans les cinquante premières pages où elles désignent ʿAbd al-Muʿmin; dans les quatre cents pages subséquentes, «montées» à partir de sources almohades⁶⁵, elles ne réapparaissent plus et ne sont jamais utilisées pour désigner chacun des onze califes suivants qui pourtant devaient en bénéficier dans les sources! Comment expliquer cette façon de faire 'idārienne? Première hypothèse, celle de l'inadvertance: Ibn 'Idārī, au début de son utilisation des textes almohades, se serait laissé surprendre et aurait accueilli quelques *al-Amr* personnifiés avant de s'astreindre drastiquement à n'en plus admettre aucun! Seconde hypothèse, celle de la préméditation: Ibn 'Idārī, délibérément, reconnaissant certes que ces appellations personnifiées d'*al-Amr* chez les mu'minides étaient abusives et qu'il allait devoir les omettre systématiquement de son texte, tint néanmoins à en retenir quelques exemples comme pour les sauvegarder «historiquement»! Pour qui l'observe tout au long de son ouvrage —surtout dans les pages où l'on peut comparer ses lignes à celles de sa source— l'auteur du *Bayān*, parfois maladroit dans ses réductions de textes, peut difficilement être taxé d'inadvertance. Il me semble donc que l'on doit admettre qu'ici, dans ses pages almohades, Ibn 'Idārī a voulu expressément «conserver» quelques unes de ces appellations contestables mais historiques d'*al-Amr*, tout comme il a voulu, dans

⁶⁴ Sur ce personnage, voir Marín, M., «Abū Bakr Ibn al-Ġadd y su familia», dans *Biografías Almohades. I, Estudios Onomástico-Biográficos de al-Andalus IX* (1999), 223-59.

⁶⁵ Voir la liste de ces sources almohades du *Bayān* dans «Les *ṭalaba* dans la société almohade», p. 339 et note 31.

les mêmes pages, «conserver» suffisamment de *ṭalaba* pour qu'on sache que leur corporation avait existé⁶⁶. On sait que ces minimes entorses à la désalmohadisation peuvent être considérées comme une des causes qui valurent au *Bayān* sa mise à l'index en milieu mérinide; pour nous, elles sont de précieux indices de la conception que se faisait Ibn ʿIḍārī de son travail d'historien. Son contemporain Ibn Abī Zarʿ, sollicité par le palais de Fès, eut moins de scrupules en excluant radicalement des pages almohades de son *Qirṭās* toutes les spécificités de l'époque mu'minide; l'appellation d'*al-Amr* en est évidemment absente. Hors du *Mağrib*, nous l'avons dit, Ibn al-Aṭīr ignora vraisemblablement cet *al-Amr* protocolaire des mu'minides; le *Kāmil*, en tout cas, n'en a pas gardé la moindre trace. Quant au grand Ibn Ḥaldūn, certainement fort bien renseigné sur les «originalités» almohades et mu'minides, il préféra —pour n'irriter ni les Mérinides ni les Ḥafṣides— un siècle après Ibn ʿIḍārī, garder sur elles un complet silence !

POST-SCRIPTUM

* *Buḥayra* ou *Bḥīra*?

— Pour évoquer la bataille qui eut lieu sous les murs de Marrâkech en 524/1130, lors de laquelle les Almohades furent sévèrement battus par les Almoravides, j'ai utilisé l'appellation de «bataille de la *Buḥayra*» adoptée communément depuis Lévi-Provençal. Après rédaction du présent article, j'ai appris que cette lecture de *Buḥayra* «pièce d'eau», «bassin» était remise en question et qu'on devait lui préférer celle de *Bḥīra* «terre irrigée», «zone de jardins». [Voir sur ce sujet: *Itinéraire culturel des Almoravides et des Almohades – Maghreb et Péninsule ibérique*, pp. 72-76. – M. Rabitat al-Din: «*Al-Bḥīra*» dan *Ma'lamat al-Mağrib* t. II, pp. 1085-1088. Consulter aussi: A. L. de Premare «*Dictionnaire Arabe-Français – Langue et culture marocaines* – t. I, p. 144].

RESUMEN

La palabra *amr* («orden dada» - «autoridad») vino a ser, entre los Almohades Mu'minies, una denominación utilizada para designar a ʿAbd al-Mu'min y a cada uno de sus sucesores los califas: «*al-Amr*» («la Autoridad»), «*ḥāḍā l-Amr*» («esta Autoridad»).

Este artículo propone como origen de este uso mu'miní el recuerdo de las exclamaciones atribuidas al *mahdī* Ibn Tūmart, en las cuales había designado a ʿAbd al-Mu'min como el futuro poseedor del *amr*; entre estas exclamaciones tūmarties se debe dar un lugar de preferencia a la que —entendida de otra mane-

⁶⁶ Cf. «Les *ṭalaba* dans la société almohade», p. 340.

ra hasta ahora— había proferido poco tiempo antes de su muerte, al enterarse de la derrota almohade de la *Buḥayra*.

RÉSUMÉ

Le mot *amr* («ordre donné» - «autorité») devint, chez les Almohades Mu'minides, une appellation utilisée pour désigner °Abd al-Mu'min et chacun de ses successeurs: «al-*Amr*» («l'Autorité»), «*hāqā l-Amr*» («cette Autorité»).

Le présent article propose que l'on donne pour origine à cet usage Mu'minide le souvenir des exclamations prêtées au *mahdī* Ibn Tūmart dans lesquelles il avait désigné °Abd al-Mu'min comme le futur détenteur du *amr*; parmi ces exclamations tūmartiennes, une place spéciale doit être faite à celle —comprise autrement jusqu'à présent— qu'il avait proférée, peu de temps avant sa mort, en apprenant la défaite almohade de la *Buḥayra*.